



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2021

L'An deux mil vingt et un, le deux juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-cinq juin deux mil vingt et un, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

M. Michel LE BERRE, excusé a donné pour voir à M. Roger CARNOT

M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE

Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme. Martine PRIMA

Mme. Annaïk MERDY, excusée a donné pouvoir à M. Vincent BRATZLAWSKY

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

**DEL 02.07.2021-023 : Aménagement piéton sur trottoir à Loge-Begoarem -
Demande de subvention au titre des amendes de police**

Il est proposé de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Aménagement d'un cheminement piéton sur trottoir à Loge Bégoarem sur la départementale 4 afin d'assurer la sécurité des piétons

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 35 668 € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de réaliser les travaux d'aménagement d'un cheminement piéton à Loge Bégoarem pour un montant prévisionnel de 35 668 € H.T,

S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2021,

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

ID : 029-212900047-20210702-DEL02072021_023-DE

11 communes
Commune de Bihardic
1, 2000 Chemin de la Gare - 20000 Bihardic
Tel : +33 (0)2 98 28 27 22

Loce Beqaem
Aménagement de circulations piétons

Direction Départementale de l'Équipement et de l'Énergie (DDEE) de la Région
N° de dossier : 20210702
N° de plan : 023-DE

N°	Intitulé	Statut	Libellé
ESQ1	ESQ1	1/200	

Échelle	Contour	Surface	Volume
1/200			

